



La Loire à la nage... Il n'y a pas si longtemps....

A partir de 1880, bien avant les congés payés de 1936, débute l'âge d'or des plages ligériennes. Pendant près d'un siècle, la Loire devient la compagne de loisirs privilégiée de toute une population locale et, après 36, de quelques touristes.

Dans les années 50, les maires sont partagés entre l'attrait touristique et le danger que représentent ces plages :

- le danger pour les baigneurs : les culs de grèves "qui font tomber à pic et puis couler les promeneurs qui ne savent pas nager" ;
- la moralité des comportements (baigneurs dénudés, c'est à dire en maillot de bain, promiscuité des hommes et des femmes, des riches et des pauvres...).

Dans les années 70, les accidents et la pollution de plus en plus importante (développement industriel mais surtout pollutions domestiques dues à l'absence de station d'épuration) annoncent la fin des baignades autorisées sur la Loire. Sous la pression de l'Etat, les maires interdisent progressivement la baignade en Loire et ouvrent des piscines javellisées, plus hygiéniques. Ils sont ainsi débarrassés d'une source potentielle d'ennuis (responsabilité des maires en cas d'accident)

L'ambiance Loire a disparu et les baignades sauvages se multiplient un peu partout...

Source : Les plages de Loire – Musée de la Marine de Loire, 2003

Plage de Sully-sur-Loire - Éd. L.Lemormand Orléans



Plage des Ponts-de-Cé - Éd. L.Jaurès Angers



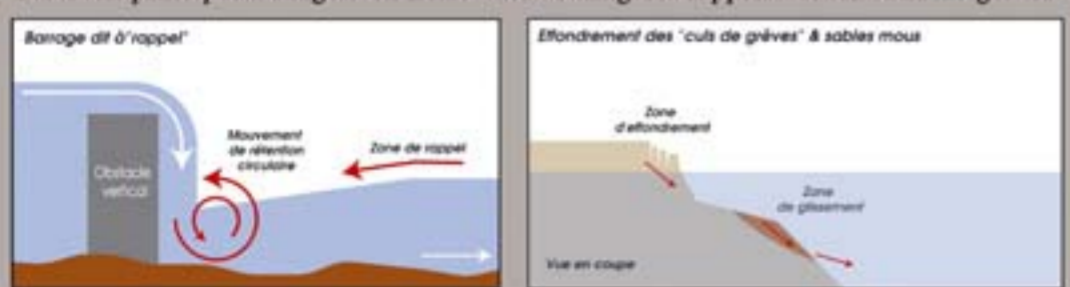
Plage de Meung-sur-Loire - Éd. Artaud Nantes



Le renouveau des plages de Loire...

Depuis les années 80, la demande sociale de loisirs liés à une nature préservée se fait à nouveau jour. Elle rencontre l'amélioration progressive de la qualité de l'eau due aux efforts entrepris, rendant possible la baignade à de nombreux endroits. Aujourd'hui des plages se créent à nouveau sur la Loire et ses affluents et l'espoir renaît d'une culture de la baignade retrouvée...

Les deux principaux dangers en Loire : les "barrages à rappels" et les "culs de grèves"



Préférez les sites où la baignade est autorisée :

- La qualité de l'eau y est garantie ;
- Les courants et les dangers liés à la dynamique fluviatile y sont limités ;
- Vous ne mettez pas en danger la Faune et la Flore protégées.

Un projet de :



Coordinateur pays francophones :
SOS Loire vivante – ERN France
8, rue Crozatier 43000 Le Puy en Velay
Tel : 04 71 05 57 88
Courriel : sosloirevivante@rivernet.org



Partenaires européens



Avec le soutien de :

